



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question écrite n° 15029

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'inquiétude manifestée par les fournisseurs d'accès à Internet conséquemment au projet d'instaurer une taxe supplémentaire qui risquerait d'être répercutée sur leurs utilisateurs. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur cette problématique et lui préciser, si tel était le cas, son fondement et son assiette.

Texte de la réponse

Le 8 janvier 2008, le Président de la République a demandé au Gouvernement d'étudier les modalités de suppression de la publicité sur France Télévisions. Le 19 février, il a installé la commission pour la nouvelle télévision publique en lui donnant pour mission d'expertiser une réforme d'ampleur du service public audiovisuel : son modèle économique, son modèle culturel, son développement sur les nouveaux supports de diffusion, enfin sa gouvernance. La ministre fait pleinement confiance à la commission que préside Jean-François Copé pour proposer au Gouvernement des solutions adaptées au développement de l'audiovisuel public de notre pays. Le rapport de méthodologie remis le 16 avril par la commission fournit déjà des pistes de réflexion. L'opportunité d'instaurer d'éventuelles taxes sera examinée dans le cadre des conclusions qui sont attendues pour le 25 juin.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15029

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008

Réponse publiée le : 3 juin 2008, page 4665